COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur

Département
Des
Hautes-Alpes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 10.12.2019.

Date de la convocation : 04.12.2019,

Date d'affichage : 04.12.2019,

Date de la séance : 10.12.2019.

Le Mardi dix Décembre deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session ordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean-Yves, AUBERT David, VINCENT Gilles, MEYER Guy, GIUGLARIS Maryse, BONNABEL Nicole, FREYNET Grégory.

Absents : GASCO Gérard qui donne procuration à NICOLAS Bernard.

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : FREYNET Grégory.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard NICOLAS.
Délibérations prises ce jour :

N° 55.2019 : Travaux de goudronnage Rue du Village,
Sens du vote à main levée : 10 pour, 0 contre 00 Abstention. Sans commentaire.
N° 56.2019 Plaques des familles au cimetière et contre le mur de l'église,
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.
N° 57.2019 : Agent recenseur pour l'année 2020,
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.
N° 58.2019 : CUB sur parcelle B 345 Les Pessoles,
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.
N° 59.2019 : Eglise de la transfiguration Subvention Région Sud Paca,
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.
N° 60.2019 : Eglise de la Transfiguration : Subvention Fondation du Patrimoine.
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.

Signataires du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/12/2019 comportant deux pages :

KNOCKAERT Dominique,

CORTEGGIANI Jean-Yves,

FREYNET Grégory

BONNABEL Nicole,

GASCO Gérard,
Pour : NICOLAS Bernard

VINCENT Gilles.

MEYER Guy.

AUBERT David,

GIUGLARIS Maryse

LE MAIRE :

Délibérations consultables sur le site Internet de La Motte : https://la-motte-en-champsaur.fr et aux heures d'ouverture de la Mairie.

Divers sur la Commune.

14.11.2019.
Le tracteur est équipé pour l'hiver : chaines et étrave sont mises en place par Gilles et Fabien.
15et 16.11.2019. Ca y est la neige est là : lourde. Plusieurs câbles TELECOM sont décrochés de leur poteau. L'entreprise sous-traitante GMS vient dans la matinée réparer. Fabien déneige.
21.11.2019. Gilles monte à Molines avec le tracteur pour préparer les places du Marché de NOEL qui approche. La neige du toit du presbytère est descendue et il faut l'enlever pour faciliter le passage des exposants.
22.11.2019.
La bouche à clé qui était défaillante a été remplacée devant la maison BURLE.
25.11.2019.
Je remercie Guy MEYER de s'occuper des containers du cimetière. Dès qu'ils sont pleins Guy prévoit de les descendre sur le Rue pour le ramassage le mardi.
25.11.2019.
Une pensée pour les treize soldats de l'armée de terre morts pour la France au Mali ce jour après un accident d'hélicoptères : Il est à signaler que quatre d'entre eux faisaient partie du 4° régiment des chasseurs de GAP. Condoléances à toutes les familles.
26.11.2019.
La Société CLAIE commence la recherche de fuites sur le réseau d'eau de La Mairie jusqu'à la sortie côté Molines. Après plusieurs heures de travail la fuite est trouvée vers la maison PREVOT (tuyau percé par une pierre).
Cette fuite est estimée à 0.7 Litre/seconde La consommation sur le bout du village passe le lendemain de 100 m3/ jour à 43 m3 jour.
Grâce au système installé sur la commune (sectorisation et compteurs d'eau) notre consommation peut-être suivie et vérifiée tout le temps.
01.12.2019.
Le Marché de Noel a eu lieu mais la pluie n'a pas arrêté de la journée. Malgré tout, les exposants et le public étaient là. Activité organisée par Mott'us et Coutumes.
02.12.2019.
Un poteau Route du Moulin a été cassé. Les câbles sont parterre et les connexions des riverains sont coupées. J'ai fait la déclaration à trois reprises afin que l'entreprise sous-traitante vienne faire les travaux .Il faut bien noter que je n'ai aucun pouvoir sur ce genre d'incident.
L'entreprise est venue le 06.12.2019, a réparé l'incident au cimetière mais celui du Moulin sera fait la semaine à venir.
L'arbre de Noel des enfants : Chrystelle va gérer cette festivité. 16 enfants sont inscrits pour le 14.12.2019. Chaque enfant inscrit (jusqu'au CM2) aura son cadeau offert par la Municipalité et apporté par le Père NOEL à la Mairie, suivi d'un goûter.
06.12.2019.
L'ONF par le biais de Mr ANEL nous offre comme chaque année les sapins pour la Commune et ses hameaux ainsi que la MAM et la Mairie. Une corvée avec Thierry, Dominique et Gilles ce jour est programmée pour aller les couper.
Pour le bâtiment du Terrain Blache, Gilles a agencé l'intérieur pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Je remercie **Serge Blanchard** qui a confectionné l'établi et **Yvon Gonsolin** les tiroirs, tout ceci gracieusement.
16.01.2020
Le recensement de la population va être fait du 16.01.2020 au 15.02.2020.
Durant ce mandat, nous aurons fait deux recensements.

Il a été retenu Madame FEUTRIER NATHALIE qui fera cette démarche auprès de tous les habitants de la Commune de La Motte en Champsaur.
Un mail d'explications vous sera envoyé prochainement.
Je vous rappelle que le recensement est un devoir civique obligatoire et confidentiel. Seul l'agent recenseur (Nathalie) et le coordonnateur communal (Chrystelle) auront accès à vos réponses. Ces personnes sont liées au secret professionnel.
Je vous remercie d'avance de lui réserver le meilleur accueil possible.

Les Vœux du Conseil Municipal aux Habitants de La Commune auront lieu le 04.01.2020 à 18 h 00 à la salle de Mairie.

L'opération de souscription via La Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'église de la Transfiguration se poursuit. Treize mois après, nous avons dépassé les 19657.00 € de dons. Vous pouvez avoir des infos sur l'opération en visitant le site internet de La Commune (/https://la-motte-.en-champsaur.fr) ou la page FACEBOOK (Eglise de la transfiguration-La Motte en Champsaur à partager) et faire un don s'il y a lieu, bien entendu.
Pour bénéficier de la réduction d'impôt pour 2019 vous pouvez faire un don avant le 31.12.2019.
Heureusement que La Municipalité en place a été tenace pour obtenir les subventions et entretenir l'église de la Transfiguration, l'un des principaux bâtiments du patrimoine communal.

La séance est levée à 20h30:
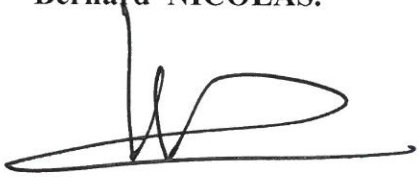
Le Maire :
Bernard NICOLAS.